

Relevé des décisions

CPF-115/2021/D1155 : Ordre du jour et ouverture des travaux

Le Conseil permanent adopte l'ordre du jour de sa 116^e session, session extraordinaire consacrée à la situation en Guinée.

Le Conseil permanent félicite la Secrétaire générale pour la convocation diligente de cette session ainsi que pour ses propos liminaires et apporte son plein soutien à toutes les démarches qu'elle a engagées en vue du règlement de cette crise.

CPF-115/2021/D1156 : Adoption d'une résolution sur la Guinée

Le Conseil permanent adopte la résolution ci-après concernant la Guinée :

Résolution sur la Guinée

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en session extraordinaire le 16 septembre 2021 pour examiner la situation en République de Guinée,

Vu la Charte de la Francophonie,

Vu la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000,

- | | |
|---------------------|--|
| Apprenant | la prise de pouvoir par la force, le 5 septembre 2021, par les éléments du Groupement des Forces spéciales, regroupés au sein du Comité national du rassemblement et du développement (CNRD), la dissolution de la Constitution, du gouvernement et de l'Assemblée nationale qui constituent une rupture de l'ordre constitutionnel ; |
| Déplorant | l'arrestation et le maintien en détention du président Alpha Condé en dépit des multiples demandes de libération formulées notamment par l'OIF, les Nations unies, l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et plusieurs Etats ; |
| Regrettant | le remplacement des gouverneurs et préfets par des officiers des forces de défense et de sécurité ; |
| Prenant acte | toutefois de l'engagement dudit CNRD, d'une part, d'engager des concertations avec l'ensemble des forces vives guinéennes, soulignant l'importance de la participation effective des femmes dans ce processus, et, d'autre part, de former dans les meilleurs délais un « gouvernement d'union nationale », chargé de conduire la transition jusqu'à la tenue des élections de sortie de crise ; |
| Prenant note | de la libération de prisonniers dont certains avaient été arrêtés lors des manifestations contre les processus électoraux de 2019 et 2020 ; et de la liberté de circulation des personnes et des biens ainsi que de l'ouverture progressive des frontières nationales ; |

Rappelant	la condamnation unanime de ce coup d'Etat par les partenaires multilatéraux et bilatéraux de la Guinée, notamment la CEDEAO et l'Union africaine qui ont suspendu la Guinée de leurs instances ;
Saluant	leurs efforts pour trouver des solutions appropriées à la crise en Guinée, avec notamment le déploiement d'une mission d'information de la CEDEAO à Conakry vendredi 10 septembre ;
Se référant	aux dispositions pertinentes de la Déclaration de Bamako en matière de sauvegarde de la démocratie, notamment celles qui stipulent que « <i>pour préserver la démocratie, la Francophonie condamne les coups d'Etat et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal</i> » ;
Condamne	fermement le coup d'Etat militaire perpétré le 5 septembre 2021 par les officiers du CNRD, en ce qu'il constitue une rupture de la démocratie et de l'ordre constitutionnel au sens des dispositions de la Déclaration de Bamako précitée ;
Décide	de suspendre la République de Guinée de la Francophonie, entraînant l'application de l'ensemble des mesures déclinées au paragraphe 3 du chapitre 5 de ladite Déclaration, tout en maintenant les programmes de coopération bénéficiant directement aux populations civiles et ceux qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie ;
Réitère	la demande de libération immédiate et sans conditions du Président Alpha Condé ;
Appelle	les responsables du Comité national du rassemblement et du développement à préserver l'intégrité physique et à garantir le respect des droits et des libertés fondamentales de la population de Guinée, en particulier des personnes en situation de vulnérabilité, dont les femmes et les filles, et y compris les personnes ayant exercé les postes de responsabilité dans le précédent gouvernement ;
Exige	le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel et de la démocratie en Guinée, en veillant à limiter la durée de la transition, qui devra être conduite par un gouvernement civil, et à en garantir son caractère civil et inclusif ;
Marque	son soutien aux efforts engagés par la CEDEAO et l'Union africaine en faveur d'une sortie de crise inclusive, apaisée et durable ;
Exprime	la volonté de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) d'œuvrer, aux côtés des acteurs nationaux, en concertation avec les partenaires régionaux et internationaux, en faveur d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel et au rétablissement de la démocratie en Guinée ;
Demande	à la Secrétaire générale de la Francophonie de mobiliser l'OIF et les autres acteurs de la Charte en vue d'accompagner, aux plans politique et technique, le processus de transition en Guinée ;
Décide	de rester saisi de la situation en Guinée et de réexaminer sa position lors de sessions ultérieures en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et du respect des droits et des libertés.